



Aide financière et accompagnement des familles

FONDS SOCIAL 2019-2020

Qu'est-ce que le fonds social et comment le solliciter ?

Toute famille peut, un jour ou l'autre, devoir faire face à des difficultés financières, un imprévu pouvant déséquilibrer le budget du foyer. Afin de ne pas troubler la bonne poursuite de scolarité de l'enfant, le fonds social collégien est une aide qui permet de répondre aux dépenses de scolarité et de vie scolaire (frais de transports, de restauration, sorties pédagogiques, fournitures, ...).

L'aide est totalement indépendante des bourses. Le fonds social permet de prendre en compte des situations particulières et temporaires. Il n'a pas un caractère automatique et une prise en charge totale demeure exceptionnelle.

Pour solliciter une aide du fonds social, nous vous invitons à retirer un dossier de demande auprès de madame GAPIHAN au secrétariat d'intendance.

Le dossier, complété et accompagné des pièces justificatives, devra être remis à Madame BIESSY, gestionnaire du collège.

La commission d'attribution, présidée par le chef d'établissement, examinera alors la demande **dans le respect des règles de confidentialité et de la vie privée.**

Le Principal,
Eric GAUTHIER